LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN OCEANIE :

VERS UNE ETHIQUE NOUVELLE ?

COLLOQUE INTERNATIONAL

24, 25 et 26 avril 2013

Province Nord de Nouvelle-Calédonie

Développement durable et responsabilisation

Le rôle des Cours des Comptes de la région Pacifique

dans la responsabilisation («accountability »)

Nicolas Drossos

Spécialiste en Gestion Financière[1]

Abstract

La région Pacifique présente un niveau élevé de pauvreté, des taux de croissance économique et de développement durable généralement faibles, ainsi que des indices de corruption élevés. Les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), font des efforts pour améliorer la gestion publique et l'efficacité de l'utilisation des ressources financières sur des projets de développement durable, mais la bonne gouvernance et la responsabilisation dans la région reste encore fragiles.

Il est admis internationalement qu'un pays a tout à gagner lorsque la bonne gouvernance et la responsabilisation sont sauvegardées par une Cour de Comptes indépendante et compétente dotée de moyens nécessaires pour un bon fonctionnement. L'objectif primordial de PASAI (Association des Cours de Comptes du Pacifique) est d'accélérer le renforcement de la capacité de controle des Cours de Comptes dans les pays partenaires et d'améliorer la responsabilisation nationale des pays du Pacifique.

Cette présentation fait le point sur la situation en termes de responsabilisation et de développement durable, ainsi que le lien entre les audits réalisés par les Cours des Comptes et la responsabilisation, d'une part et le développement durable, d'autre part.

---

1 Consultant à la Banque Mondiale, 14, Martin Place, Sydney CBD, NSW 2000, Australie ndrossos@worldbank.org; nicolas_drossos@yahoo.com

La présente communication représente les opinions personnelles de l'auteur et non pas celles de la Banque Mondiale ou de son personnel.

Mots Clefs: Banque Asiatique de Développent ; Banque Mondiale ; Cours des Comptes ; Développement durable ; Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) ; INTOSAI ; Responsabilisation ("Accountability") ; PASAI ; Région Pacifique.

Introduction

La région Pacifique connait un des taux les plus faibles du monde en matière de croissance économique et de développement durable, ainsi que des indices de corruption parmi les plus élevés. Bien que les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), également désignées «Cours des Comptes» dans ce rapport, font des efforts pour améliorer la gestion publique et l'efficacité de l'utilisation des ressources financières sur des projets de développement durable, la bonne gouvernance dans la région reste fragile et dans certains cas, elle se détériore.

Si pendant longtemps leur rôle était purement financier, les Cours des Comptes de nos jours promeuvent de plus en plus les principes de responsabilisation et de bonne gouvernance. Il est admis internationalement qu'un pays a tout à gagner lorsque la bonne gouvernance et la responsabilisation sont sauvegardées par une Cour de Comptes indépendante et compétente, dotée de moyens nécessaires pour son bon fonctionnement.

La Banque mondiale suit un processus de renforcement de son engagement en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption dans la région du Pacifique, alors que la Banque Asiatique de Développent, l'Organisation Internationale des Cours des Comptes (*INTOSAI Development Initiative - IDI/ International Organization of Supreme Audit Institutions – INTOSAI*) et l'Association des Cours des Comptes du Pacifique (*Pacific Association of Supreme Audit Institutions - PASAI*) ont lancé d'autres initiatives pour intensifier l'action des Cours des Comptes dans la région du Pacifique en faveur d'une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources financières pour le développement durable de leur pays respectifs.

Cette présentation fait le point sur la situation en termes de responsabilisation et de développement durable, ainsi que le lien entre les audits réalisés par les Cours des Comptes et la responsabilisation, d'une part et le développement durable, d'autre part.

Part I - Responsabilisation et développement durable

I.a. Responsabilisation

Dans cette communication, le mot « responsabilisation » est utilisé dans le sens du mot anglais « *Accountability* », qui est un mot internationalement reconnu dans le cadre de comptabilité/audit. En français, sont souvent utilisés des notions comme celles de « Reddition de Comptes » ou d'« imputabilité », mais qui sont beaucoup moins amples, du fait que le sens de la responsabilité n'est pas mis en évidence comme dans le mot responsabilisation.

On trouve la notion de responsabilisation dans la définition de Gouvernance, qui est « *la façon dont une entreprise ou un Etat organise et exerce ses compétences économiques, politiques et administratives* ». (*Glossaire du développement durable OCDE, 25/08/08*). De même, « *Dans le contexte du développement durable, on considère que la gouvernance est un processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité. Dans un système complexe et incertain, pour lequel les différents enjeux sont liés, aucun des acteurs ne dispose de toute l'information et de toute l'autorité pour mener à bien une stratégie d'ensemble inscrite dans le long terme. Cette stratégie ne peut donc émerger que d'une coopération entre les institutions et les différentes parties intéressées, dans laquelle chacune exerce pleinement ses* ***responsabilités et ses compétences*** ».*(Source : Glossaire des outils économiques de l'environnement, Agora 21, 25/08/08*). Donc, quand des outils d'évaluation des politiques sont mis en place, quand le processus de prise de décision est transparent et quand le public dispose d'un accès à l'information, on peut considérer que la gouvernance est bonne. Ainsi, dans l'exercice de ses fonctions, un/e homme/femme politique ou fonctionnaire public a des responsabilités et il/elle doit rendre compte et répondre de ses actes (ou omissions).

Les questions qui se posent sont de savoir quelle entité publique est habilitée à questionner la responsabilisation d'un/e homme/femme ou un/une fonctionnaire, avec quels critères et qui peut renforcer en amont et en aval leur responsabilisation.

Dans la région Pacifique, l'objectif primordial de PASAI (Association des Cours de Comptes du Pacifique) est d'accélérer le renforcement de la capacité de contrôle des Cours des Comptes dans les pays partenaires et d'améliorer la responsabilisation nationale des pays du Pacifique.

PASAI a les 26 pays membres suivants : (1) Samoa Américaine ; (2) Australie – National Audit Office; (3) Australie – NSW ; (4) Australie – Queensland ; (5) Australie – Victoria ; (6) Les Iles Cook ; (7) La Fédération des Etats de Micronésie - FMS ; (8) FSM – Etat de Kosrae ; (9) FSM – Etat de Pohnpei ; (10) FSM – Etat de Yap ; (11) Iles Fiji ; (12) Polynésie Française ; (13) Guam ; (14) Kiribati ; (15) La République des Iles Marshall ; (16) Nauru ; (17) Nouvelle Calédonie ; (18) Nouvelle Zélande ; (19) Commonwealth des Iles Mariana du Nord ; (20) Palau ; (21) Papouasie Nouvelle Guinée ; (22) Samoa ; (23) Iles Salomon ; (24) Tonga ; (25) Tuvalu ; (26) Vanuatu.

En 2005, le Forum des Leaders des Iles du Pacifique a reconnu les bénéfices d'une coopération sous l'égide du Plan du Pacifique et a adopté une étude nommé Initiative Régionale du Pacifique sur l'Audit (PRAI, de l'anglais *Pacific Regional Audit Initiative*) centrée sur le rôle des Cours des Comptes dans la bonne gouvernance et la responsabilisation du secteur public.

Selon la Déclaration du Mexique de 2007 sur les Cours des Comptes de INTONSAI, un pays a tout à gagner lorsque la bonne gouvernance et la responsabilisation sont sauvegardées par une Cour de Comptes indépendante et compétente dotée de moyens nécessaires pour son bon fonctionnement. Ainsi, la Chartre de PASAI, adoptée pendant son Congres de Palau, en juillet 2009, stipule que l'objectif de PASAI est de promouvoir l'utilisation des ressources publiques dans le Pacifique de manière transparente, responsable, en privilégiant rendement et efficacité et nomme PASAI comme l'entité responsable pour prôner aux gouvernements et tout autre acteur, la bonne gouvernance, en incluant la transparence, la responsabilisation, et le besoin d'avoir de puissantes et indépendantes Cours des Comptes.

Quand le fonctionnement d'un gouvernement est optimal, ses plans de développement considèrent non seulement le citoyen actuel, mais également les générations futures, loin des micro-intérêts politiques à court terme, avec comme objectif premier et central, le développement durable du pays.

I.B. Développement Durable

Selon la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland, 1983), le développement est durable quand il «*répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Mais que signifie cela ?

Les personnes qui sont concernées par le développement durable suggèrent que le succès des mesures adoptées dépend de leurs réponses aux besoins du futur et au degré d'équilibre qu'elles promeuvent entre les décisions d'aujourd'hui et les implications de demain sur les domaines sociaux, économiques et environnementaux.

Comme indiqué, la région Pacifique connait un des taux les plus faibles du monde en matière de croissance économique et de développement durable, ainsi que des indices de corruption parmi les plus élevés. Si le taux de croissance est relativement facile à mesurer, le taux de corruption et de fraude est moins précis, car il est généralement basé sur la perception des citoyens, alors que le taux de développement durable est plus difficile à discerner, du fait de la complexité d'interaction entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Le taux de croissance économique dans la région Pacifique varie fortement d'un pays à l'autre durant 2006-2011 et dans tous les cas il reste très limité pour répondre aux besoins de ces pays. Ci-dessous est présenté le taux de croissance économique d'une partie des pays du Pacifique :

Année (en %)	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Papouasie NG	2,6	6,0	6,6	5,5	7,0	9,0
Iles Salomon	6,1	10,3	7,3	-1,3	6,5	5,7
Kiribati	3,2	-0,5	-1,1	-0,7	1,8	3,0
Samoa	1,9	6,1	5,1	-5,1	-0,2	2,0
Fiji	3,4	-6,6	-0,1	-3,0	0,3	1,5
Tonga	3,2	-0,3	1,3	-0,3	0,3	1,4
Australie	2,8	4,0	2,6	1,3	2,7	1,8
Nouvelle Zélande	2,0	3,2	-0,2	-2,1	1,7	2,0

(Source : http://www.statistiques-mondiales.com/taux_de_croissance.htm)

L'indice de perception de corruption 2012 de mêmes pays (sur un total de 176 pays) est présenté ci-dessous :

	Position	**Score**
Papouasie NG	150	25
Iles Salomon	N/A	N/A
Kiribati	N/A	N/A
Samoa	N/A	N/A
Fiji	N/A	N/A
Tonga	N/A	N/A
Australie	7	85
Nouvelle Zélande	1	90

(Source : http://www.transparency.org/cpi2012/results)

La plupart des pays du Pacifique sont visiblement trop petits pour faire partie des statistiques de transparence internationale, mais nous pouvons en tirer cependant quelques enseignements concernant le « taux de développement durable ».

Le « taux de développement durable », en effet, serait le pourcentage des décisions de développement prises avec considération de la pérennité des actions, sur le nombre total des décisions de développement. Jusqu'à la date de la rédaction du présent communiqué, nous n'avons pas trouvé de tel indice. Cependant, cet indice est fondamental. Quelle serait l'institution nationale qui pourrait évaluer et juger si une décision de développement a pris en considération des éléments de pérennité ? Les chartes des institutions publiques décrivent-elles clairement leur responsabilité dans la prise de décisions pérennes pour le développement ? Quels sont les institutions qui seraient consultées pour de telles questions ? Y a-t-il des clauses claires définissant leurs responsabilités ?

La réponse à ce type de questions est primordiale, car l'institution qui jugerait la performance des institutions publiques a besoin de critères clairs et institutionnalisés pour examiner et se prononcer sur de telles performances.

Comme dans le cadre de responsabilisation, les Cours de Comptes de la région Pacifique examinent les questions de la fraude (souvent liées à la corruption) et pourraient se prononcer sur les performances des institutions publiques, en considérant aussi la pérennité et la durabilité des

décisions de développement, dans le cadre de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation.

Part II – Cours des Comptes, responsabilisation et développent durable

INTOSAI est l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (Cours des Comptes). Selon la Déclaration de Lima, adoptée par INTONSAI en Octobre 1977 et réitérée en 1998, le contrôle (ou l'audit) des finances publiques est un élément indispensable d'un système de régulation qui a un impact positif sur la responsabilisation et le développement durable des pays.

II.A. Le lien entre les audits réalisés par les Cours des Comptes du Pacifique et la responsabilisation

Il est généralement accepté internationalement que le système de bonne gouvernance et de responsabilisation d'un pays se trouve grandement renforcé lorsqu'il existe une Cour de Comptes fonctionnelle et indépendante. Le Comité d'Experts sur l'Administration Publique des Nations Unis a reconnu l'importance d'avoir des Cour des Comptes indépendantes. Aussi, une des priorités d'INTOSAI est de promouvoir l'indépendance des Cours des Comptes de façon universelle. Cette priorité a été formalisée par la Déclaration de Mexico sur l'Independence de Cours des Comptes qui a été adoptée dans la ville de Mexico en 2007 par INTOSAI. Il a été accepté à cette occasion que les Cours des Comptes seraient difficilement totalement indépendantes, mais elles devraient avoir l'indépendance fonctionnelle et organisationnelle nécessaire pour la réalisation optimale de leurs fonctions. Toute interférence ou restriction à la capacité d'une Cour des Comptes d'opérer de manière indépendante affecterait la responsabilisation publique du pays.

La Déclaration de Mexico stipule également que doit exister un processus efficace de suivi des irrégularités rencontrées par les auditeurs des Cours des Comptes, afin de s'assurer que les expériences ont apporté leurs fruits, les améliorations nécessaires ont été réalisées et les actions correctives ont été prises. Les réponses sur les rapports d'audit devraient régler toutes les

irrégularités présentées dans ces rapports, en indiquant toutes les actions de suivi et en incluant les actions disciplinaires (si nécessaires) prises en application des « Principes de Responsabilisation du Forum ». Ces principes de responsabilisation, au nombre de 8, ont été adoptés en 1997 lors d'un sommet des Ministres de l'Economie du Forum des Iles du Pacifique (« Pacific Islands Forum ») et sont appelées « Principes de Responsabilisation du Forum ». Ces principes ont évidemment évolué dans le temps pour donner naissance aux nouveaux principes de responsabilisation qui s'appliquent de nos jours.

En 2010, les Standards Internationaux sur les Institutions Suprêmes de Contrôle, ISSAI 20 dits « Principes de transparence et de responsabilisation » ont été adoptés par INTOSAI, lors du XXème Congres de Johannesburg. Ceux-ci stipulent que les Cours de Comptes :

1. exercent leurs fonctions dans un cadre juridique prévoyant la responsabilité et la transparence ;
2. rendent compte de leur mandat, de leurs responsabilités et des stratégies publiques ;
3. adoptent des normes d'audit, des procédés et des méthodes qui sont transparentes et objectives ;
4. appliquent des normes d'intégrité et d'éthique élevées pour le personnel de tous les niveaux ;
5. font en sorte que ces principes de responsabilisation et de transparence ne soient pas remis en question lorsqu'elles sous-traitent leurs activités à des consultants extérieurs ;
6. gèrent leurs opérations sur le plan économique de façon efficace conformément aux lois et les règlements de leur pays ;
7. publient leur rapports sur les résultats de leurs vérifications et leurs conclusions sur l'ensemble des activités du gouvernement ;
8. communiquent en temps opportun leurs activités et les résultats au travers les médias, des sites Web accessibles au public et par tout autre moyen adapté ;
9. ont recours à des conseils extérieurs et indépendants pour améliorer la qualité et la crédibilité de leur travail.

Ces principes sont adressés à tous les membres et comités d'INTOSAI, les parlementaires, les bailleurs de fonds et les Nations Unies. Par conséquent, ce sont des principes pouvant être adoptés par PASAI et par toutes les Cours de Comptes des pays membres dans le Pacifique (si cela n'est pas encore fait).

Dans la région Pacifique, 40% des Cours des Comptes réalisent les audits « proposés » par les Parlements ou les Gouvernements. Ceci affecte leur indépendance et elles courent ainsi le risque d'endommager leur crédibilité et la qualité de leur rapports, surtout quand les rapports sont utilisés contre l'opposition.

Tout écart par rapport aux normes existantes, toute non-conformité aux lois, ou tout non-respect de l'efficacité et de l'économie de la gestion financière de la part des institutions publiques et des responsables (homme/femmes politiques ou fonctionnaires publics) devrait être révélé et décrit dans les rapports d'audit. De cette manière, on pourrait préciser la responsabilité des parties en cause, prendre des mesures correctives, obtenir réparation ou prendre des mesures pour empêcher que des actes de cette nature se reproduisent à l'avenir.

Les audits (ou contrôles) traditionnels des finances publiques, contrôlent **la légalité** et **la conformité** de la gestion financière et de la comptabilité publique. Les audits d'objectif élargis ou Audits de Vérification de Résultats (« Performance Audit ») vont au-delà des opérations financières, et contrôlent la performance, l'économie, le rendement (« efficiency ») et l'efficacité (« effectiveness ») de l'administration publique ainsi que de toutes les opérations du gouvernement.

II.B. Le lien entre les audits réalisés par les Cours de Comptes et le développement durable

Initialement, les concepts de pérennité ou de durabilité avaient une signification strictement économique. Celle-ci a évolué dans le temps vers un concept focalisé sur l'environnement pour aboutir par la suite à une notion qui reflète l'équilibre entre le développement économique, la protection environnementale et le bien-être social, qui sont les trois piliers de la durabilité dans sa conception contemporaine. Cette notion de durabilité est insaisissable par nature. Pour cela, il est très difficile de mesurer de manière fiable si certaines activités économiques ou d'investissement public aboutissent à un développement durable. Pour les auditeurs, il est également très difficile de mesurer le développement durable. Pour pouvoir mesurer la durabilité du développement, il faut décomposer la notion dans le cadre d'une politique ou d'un programme de développement et identifier ce qui doit être mesuré et comment il doit être

mesuré, tout en respectant les lois et règlementations en vigueur s'imposant aux activités sous audit.

Du fait de la complexité de la notion-même de développement durable, les politiques de développement peuvent échouer dans la prise en considération des trois piliers de pérennité dans toute leur ampleur. De même, les législateurs dans la préparation de lois et des règlementations peuvent échouer dans la compréhension et l'appréhension juridique de cette notion dans sa globalité. Ceci pourrait rendre le travail des auditeurs difficile. En effet, ceux-ci doivent, dans le cadre des audits de développement durable, considérer la dimension horizontale de la notion : examiner la cohérence entre les différentes politiques de développement, pourrait révéler que le développement de certaines zones ou certains secteurs est insoutenable sur le moyen ou sur le long terme..

Comme indiqué en décembre 2012 dans le cadre de la dixième réunion EUROSAI de Chypre (10TH ANNUAL EUROSAI WGEA MEETING), une autre approche pour les responsables de politiques de développement et pour les auditeurs serait de réaliser des *études d'impact*, en évaluant les résultats, tout en considérant les compromis et arbitrages réalisés (« trade-offs ») entre les trois piliers du développement durable et l'interaction entre les différents secteurs et les différents intérêts. Ainsi, quand une cour des comptes évaluerait, par exemple, la mise en place des politiques sur les biocarburants, en prenant en considération des questions d'équilibre entre le besoin d'énergie plus propre et la sécurité alimentaire, mais également des questions d'utilisation et de protection de sols, elle ne devrait pas évaluer de façon isolée la politique sur les biocarburants, mais devrait également considérer : (i) l'interaction et la cohérence entre ces politiques et les autres politiques économiques et sociales, en mettant en évidence leur résultats sur le développement durable et (ii) les tentions potentielles qui seraient générées dans la société du fait de ces interactions ou conflits.

Pour que les cours des comptes puissent réaliser des audits d'impact ou de durabilité des politiques et programmes, ou encore de la mise en place de programmes de développement, il faudrait procéder à un changement culturel et intégrer comme principes pour les audits les trois piliers de durabilité, soit l'économie, l'impact environnemental et les aspects sociaux. Actuellement, les cours des comptes ont commencé à réaliser des audits de performance en

considérant seulement l'aspect de l'environnement mais sans prendre dument en compte la question très importante du bien-être social et du bonheur sociétal.

La Banque mondiale a renforcé son engagement en matière de bonne gouvernance et d'anti-corruption dans la région du Pacifique, tandis que, en parallèle, la Banque asiatique de développent, ainsi que l'Organisation Internationale des Cours des Comptes (« INTOSAI Development Initiative - IDI/ International Organization of Supreme Audit Institutions – INTOSAI ») et l'Association des Cours des Comptes du Pacifique (« Pacific Association of Supreme Audit Institutions – PASAI ») ont lancé d'autres initiatives pour intensifier l'action des Cours de Comptes dans la région du Pacifique en faveur d'une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources financières pour le développement durable de leur pays respectifs.

Avec l'appui des institutions ci-dessus mentionnées, les leaders du Forum des Iles du Pacifique (« PIF-Pacific Island Forum ») ont approuvé en octobre 2005 un « Plan du Pacifique pour le Renforcement Régional de Coopération et Intégration » et une étude intitulée « Vers un Nouveau Régionalisme dans le Pacifique », qui inclut également l'Initiative Régionale d'Audit dans le Pacifique (« Pacific Region Audit Initiative » - PRAI), pour le développement de standards uniformes d'audit de haut niveau et l'amélioration de la capacité d'audit des Cours des Comptes membres de PASAI au travers de la réalisation des audits dits « coopératifs ». Dans le cadre de ce plan de renforcement des capacités, PRAI soutient les audits de performance coopératifs.

Les audits de performance coopératifs sont réalisés par groupes de Cours des Comptes individuellement dans chaque pays, mais de façon concomitante et sur le même thème, en utilisant la même méthodologie et en coopérant sur des questions clefs pendant l'audit. Ceci permet aux Cours des Comptes d'apprendre l'une de l'autre et de tirer des conclusions pour leur propre pays mais également pour leur pays voisins dans la perspective d'un développement durable régional.

Le Groupe de Travail sur les Audits Environnementaux (WGEA) d'INTOSAI a encouragé les cours des comptes d'entreprendre des audits coopératifs financiers (Kiribati, Nauru, and Tuvalu), mais aussi sur des sujets de gestion de la nature. Ainsi PASAI a décidé d'entreprendre une série d'audits environnementaux, en auditant la gestion des déchets solides, la gestion de l'eau potable sans risque, la gestion des pêches, l'adaptation des iles aux changements climatiques et la

réduction du risque des catastrophes naturelles. Les trois premiers audits sont finalisés et le quatrième a été initié à la fin de l'année 2012.

Du fait de l'ampleur très vaste de la région Pacifique, des moyens financiers limitées dont disposent les Cours des Comptes et du nombre très limité d'auditeurs, ces audit ne seraient pas réalisables sans (i) le soutien des acteurs de l'aide au développement internationale, comme la Banque asiatique de développement, l'initiative de développement d'INTOSAI, PASAI et la Cour des Comptes de la Nouvelle Zélande et (ii) la participation des experts internationaux.

La méthodologie suivie pour la réalisation et les résultats de ces audits sont impressionnants et très utiles pour la responsabilisation et le développement durable, dans la région. Dans cette communication, nous vous présenterons quelques points principaux du premier Audit Coopératif de Vérification de Résultats (« Performance Audit ») réalisé sur la gestion des déchets solides.

L'objectif du premier audit coopératif était d'évaluer l'efficacité de la gestion des déchets solides sur des localités sélectionnées dans la zone de compétence de chaque une des dix (10) Cours des Comptes qui ont participé dans les audits en suivant les critères généraux suivants :

1. L'existence d'un cadre juridique et de politiques pour la gestion des déchets solides ;
2. Le processus à travers duquel le cadre juridique et de politique a été exécuté, en examinant si les risques pris dans le cadre de leur exécution ont été considérés ; et
3. La conformité de l'exécution de cette gestion des déchets solides avec le cadre juridique et des politiques en vigueur, y compris les modalités de surveillance.

La compétence de Cours des Comptes n'est pas toujours spécifique pour la réalisation des audits de vérification de résultats, mais émane directement ou indirectement de leurs statuts ou de la Constitution des pays de la région.
Nous donnerons ci-après des exemples de situations rencontrées pendent les audits coopératifs de vérification de résultats pour chacun des critères généraux d'évaluation mentionnés ci-dessus :

Le premier critère est celui de l'existence d'un cadre juridique et de politiques pour la gestion des déchets solides. Dans le cas des Iles Marshall, les auditeurs ont identifié que ce cadre existait, mais qu'il ne pouvait pas être exécuté, car les régulations et décrets d'applications

avaient été conçus pour la géographie continentale des Etats Unis et non pas pour un environnement d'atoll et d'archipel.

Le second critère est celui du processus suivi pour l'exécution des politiques de gestion des déchets. Ainsi, dans les cas de (i) Palau, on a identifié une absence de réglementation d'application nécessaire pour l'exécution de la loi sur le recyclage (l'Acte de Recyclage de 2006), car ces réglementations n'étaient pas encore révisées ni approuvés par le Président de la République et (ii) la Papouasie-Nouvelle-Guinée, on a identifié qu'il n'y avait pas de budget prévu et par conséquent pas de fonds disponibles dans le budget de l'agence nationale pour l'environnement (DEC – « Department of Environment ») pour financer les activités de la division créée ad-hoc pour la gestion des déchets solides.

Le troisième critère porte sur la conformité de l'exécution. Dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il n'y avait pas de législation spécifique pour la gestion de déchets solides, mais certains aspects étaient couverts par la législation sur la santé publique (l'Acte de Sante Publique de 1973, les Règlements sur la Santé de 1973, et l'Acte sur l'Environnement de 2000). Malgré cela, le fonctionnement de la déchèterie Baruni de Port Moresby (à ciel ouvert et sous-traitée) n'est pas sous contrôle et les déchets sont jetés sans tri ou traitement préalable. Le métal, les bouteilles et les canettes d'aluminium étaient collectées par les personnes tirant leur subsistance de la déchèterie (« foragers » ou « scavengers ») et vendus à des compagnies de recyclage. Les déchets médicaux et dangereux sont également jetés dans la déchèterie sans aucun soin particulier et, depuis 2006 ne sont plus incinérés, car les incinérateurs sont tombés en panne. Ainsi, la déchèterie, incontrôlée, génère un grand nombre de problèmes de santé et de sécurité, mais influence également de façon très négative l'environnement et le bien-être social.

Sans détailler plus les résultats des audits, on peut dire que ces derniers auront une contribution majeure sur le développement durable des pays concernés, car les auditeurs dans leur rapports d'audit de vérification de résultats ont présenté toutes les failles identifiés, communiqué les résultats aux institutions concernées, demandé des commentaires sur leurs résultats aux institutions, renvoyé les rapports finaux avec des recommandations pour l'amélioration de la gestion de déchets solides, ou porté des recours devant les juridictions compétentes. Ainsi, les institutions compétentes ont pu (ou vont pouvoir) considérer les rapports d'audit externes et prendre les mesures nécessaires pour l'amélioration de la gestion de déchets dans le Pacifique.

Le renforcement du suivi de l'exécution des recommandations des auditeurs par les entités publiques et des actions correctives en cas d'irrégularités rencontrées par les Cours des Comptes est un point capital pour les Parlements ou le pouvoir judiciaire. Cela permet de faire fructifier le travail de Cours des Comptes et d'optimiser les résultats des politiques et des programmes de développement durable. Malheureusement, dans plusieurs pays (et pas seulement dans les pays du Pacifique) le suivi de l'exécution des recommandations des auditeurs reste une lettre morte.

Finalement, il est très important que les institutions qui préparent ou appuient les politiques de développement durable prennent en considération les critères d'audits, les méthodes de travail et les difficultés inévitables des auditeurs pendant la prestation de leurs services. Ainsi, les institutions responsables pourront considérer les trois piliers de développement durable de manière horizontale et les refléter clairement dans les lois, règlements et programmes de développement afin de donner des critères clairs de vérification des résultats aux Cours des Comptes de la région Pacifique.

Conclusion

Les histoires de succès dans les audits de performance dans la région Pacifique pourraient se généraliser à tous les secteurs et activités publiques dans la prise en considération des trois piliers de développement durable, au bénéfice du citoyen, du contribuable et de l'environnement et bien entendu, des générations futures. Mais pour cela, il faut (i) créer ou renforcer des Cours des Comptes réellement indépendantes, avec des professionnels expérimentés et des moyens financiers suffisants et (ii) avoir un cadre législatif et règlementaire adéquat pour le renforcement de l'exécution des recommandations des auditeurs.

Bibliographie

1) Exemples de traduction provenant de sources externes pour « accountability »: http://www.linguee.fr/anglais-francais/traduction/accountability.html;

2) Experiences in auditing sustainable development, from the 10th Annual EUROSAI WGEA Meeting, Working Group on Environmental Auditing, Chypre, 23-25 Octobre 2012;

3) Forum Economic Ministers' Meeting July 2012-Out of Session Paper, Pacific Islands Forum Secretariat, 2012;

4) Gouvernance, Glossaire du développement durable OCDE, 25/08/08, http://www.oecd.org/glossary/0,3414,fr_2649_37425_1969293_1_1_1_1,00.html;

5) Information sur le développement durable, IS@DD, http://cms.unige.ch/isdd/

6) Information et Gouvernance, Agora21, http://wwwv1.agora21.org/information.html

7) ISSAI 10 - *Mexico Declaration on SAI Independence*, INTOSAI (2007)

8) ISSAI 20 – Principles of transparency and accountability, International Organization of Supreme Audit Institutions – INTOSAI, Approved at XXth Congress of INTOSAI, Johannesburg 2010, http://www.intosai.org/issai-executive-summaries/view/article/issai-20-principles-of-transparency-and-accountability.html

9) ISSAI 1000-4999 auditing guidelines on financial, performance, and compliance auditing, INTOSAI

10) ISSAI 3000 Lignes directrices relatives à la vérification de résultats (Audit de la Performance), INTOSAI, http://www.issai.org/media(896,1033)/Performance_audit_guidelines.pdf

11) Les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers, Déclaration de Lima, INTOSAI, http://www.issai.org/media(937,1033)/ISSAI_1240_F.pdf

12) The 2012 Annual Bank Conference on Development Economics (ABCDE) on Transparency and Information, Regional Governance Hub Newsletter - May 2012, World Bank, May 2012,

13) Annual Report 2009/10, Pacific Association of Supreme Audit Institutions (PASAI), PASAI 2010;

14) Report on Accountability and Transparency in the Pacific Region 2009, PASAI 2010;

15) Pacific regional report on the cooperative performance audit into solid waste management, ADB/IDI/PASAI, 2010.

16) 2011 Human Development Report: Pacific Islands' progress jeopardized by inequalities and environmental threats, UNDP, Novembre 2011, http://www.undp.org/content/undp/en/home/presscenter/pressreleases/2011/11/03/2011-human-development-report-pacific-islands-progress-jeopardized-by-inequalities-and-environmental-threats/